

COMMUNE DE ROSAY

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Date de la convocation : 24 septembre 2025

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Bruno MARMIN Maire.

Etaient présents : Mr Bruno MARMIN, Mme Michèle LEE, Mr Christophe PERREL, Mr Jean-Pierre BILARD, Mme Françoise MOUSSET, Mr Frédéric FERON, Mr Philippe BOTHEREL, Mr Vincent PFLIEGER, Mme Nordlinde DENIS, Mr Frédéric FERRY, Mme Alexandra BOY

Etaient absents excusés:

Secrétaire de séance :

Mr Vincent PFLIEGER

1/APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé à l'unanimité des membres présents

2/ COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS SYNDICALES ET INTERCOMMUNALES

3/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

En janvier 2026, l'INSEE mènera une nouvelle campagne de recensement de la population, dont les chiffres serviront à mesurer les besoins des collectivités en matière de services et d'infrastructures. Cette opération, organisée selon la population communale, repose sur un protocole bien rodé. Les communes de moins de 10 000 habitants feront leur collecte du 16 janvier au 15 février 2026.

Recrutement d'un agent recenseur

Dès octobre 2025, les communes entameront le recrutement des agents recenseurs. Ces derniers seront ensuite formés par l'INSEE et la municipalité afin de mener des enquêtes de porte-à-porte fiables. La commune percevra une dotation de 715€

Agent coordonnateur

Madame Sandrine MORIN, secrétaire de mairie est proposée comme agent coordonnateur

4/ CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

L'article 1650 du Code général des Impôts prévoit que chaque commune doit tenir une commission communale, présidée par le maire ou son adjoint délégué. Cette commission (CCID) est chargée d'émettre un avis sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base des impôts directs locaux

Afin de vous permettre d'organiser la commission dans les meilleures conditions et de préparer les documents nécessaires à sa tenue la préfecture demande de bien vouloir lui communiquer la date de la tenue de cette commission qui devra se dérouler entre le 01/12/2025 et le 15/02/2026, calendrier exceptionnellement anticipé en raison des élections municipales 2026.

Après concertation, la date est fixée au mardi 2 décembre à 17h00

5/ URBANISME

*Karim BAI

Monsieur le maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'un courrier recommandé relatif aux infractions aux règles d'urbanisme a été adressé à monsieur BAI ce jour.

- 1/ Installation illégale d'une caravane
- 2/ Pose de brise vue en plastique interdite dans le PLU

Dans ce courrier, monsieur le maire lui rappelle que concernant sa réclamation relative à l'écoulement des eaux pluviales, la commune lui a déjà proposé une solution technique efficace, financièrement acceptable pour la commune et validée par les services de la CCPH (solution que monsieur BAI a refusé)

*PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Trois ateliers sont proposés par la CCPH pour aider les communes à la rédaction du PCS. Madame Michèle LEE, adjointe, se porte volontaire comme référente du PCS et assistera aux ateliers avec madame Françoise MOUSSET, conseillère municipale

6/ FINANCES

*Décision Modificative

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour abonder le compte 6227 (frais d'acte et contentieux) .

Le site MALOWE NATURE a engagé un recours contre 2 arrêtés de circulation pris par la commune. La commune, pour se défendre, doit faire appel à un avocat.

Il convient donc de :

Diminuer en dépense :

Le compte 60612 (électricité) d'un montant de 4 000.00€

D'augmenter en dépense :

Le compte 6227 (frais d'acte et contentieux) d'un montant de 4 000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter la Décision Modificative

7/ QUESTIONS DIVERSES

- Revoir le fauchage à Saint Corentin
- Repeindre la bande blanche « stop » à côté de l'auberge
- Repeindre la bande jaune rue des Gloriettes
- Envoi de courriers pour la taille des haies dans le village
- Beaujolais nouveau (vendredi 28 novembre)
- Noël des enfants (dimanche 14 décembre à 15h00)

La Séance est levée à 21h45

